

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 80 (1992)

Heft: 9

Artikel: Recherche crèche ou garderie

Autor: Polonovski, Brigitte

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-280109>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cherche crèche ou garderie

L'accueil de la petite enfance devient de plus en plus une nécessité sociale. Tour d'horizon à Lausanne et à Genève.

Le 3 octobre 1992, sous l'impulsion de Christiane Mathys, l'Association romande pour les droits de la femme organisait un séminaire sur le thème de la petite enfance. La veille à Genève, le conseiller d'Etat chargé du département de l'instruction publique annonçait les nouvelles normes minimales en matière d'encadrement de la petite enfance. Cette concomitance était peut-être un hasard, mais la problématique de la petite enfance concerne et agite tous les cantons.

De pure assistance charitable, les institutions sont devenues une nécessité sociale pour les citoyens et les autorités responsables. De l'encouragement au subventionnement, le parcours est plus ou moins facile et admis selon les cantons et les localités (ville ou campagne par exemple). Viennent se greffer depuis une année les restrictions budgétaires de plus en plus drastiques. Tout le monde monte aux créneaux, parents, professionnel-les, et politiques.

Les institutions de la petite enfance sont variées et essaient de répondre aux différents besoins exprimés autour de la garde

des enfants pendant la journée. De l'idée de garde pure, on en est venu à admettre que la socialisation était une dimension indispensable dans le processus d'apprentissage pour un enfant et qu'il avait sa place à prendre parmi ses pairs. Ces deux notions sont devenues petit à petit indissociables, en tout cas dans l'esprit des parents et des professionnel-les, les politiques étant plus difficiles à convaincre. Crèches maternelles, jardins d'enfants, mamans de jour, etc. ont des horaires et des tâches différentes mais le même but: garder les enfants, les aider dans leur croissance par toutes sortes d'activités d'éveil, aider les parents à assumer leur emploi du temps et leurs désirs pour leur progéniture, sans oublier le rôle certain de prévention physiologique ou psychologique.

Aujourd'hui, les jeunes gens et les jeunes filles formés professionnellement souhaitent continuer le plus souvent leur métier tout en devenant parents, pour des raisons de nécessité financière ou d'équilibre personnel. Le manque de places de garde devient crucial un peu partout depuis une dizaine d'années. Aussi, les pouvoirs

publics ont-ils été sollicités et les réponses ne sont pas identiques selon les cantons.

L'exemple vaudois

A Lausanne, l'Association des centres d'accueil de l'enfance, ACAE, créée en 1981, s'est efforcée de promouvoir une politique de la petite enfance adaptée aux besoins réels de la ville et de son époque; elle est devenue un interlocuteur entre les autorités communales et les membres (jardins d'enfants, haltes-garderies, ateliers d'animation).

L'ACAE a fait un petit film pour marquer ses dix ans d'existence qui rend hommage aux gens déjà engagés et encourage la création d'associations semblables dans d'autres communes ou cantons.

Trois motions sont à l'étude au parlement vaudois, l'une demandant l'instauration d'un fonds de la petite enfance (J. Zisyadis), l'autre la mise sur pied d'un cadre réglant la question de l'accueil de la petite enfance, la participation financière des pouvoirs publics, de l'économie privée et



La socialisation: un rôle des unités d'accueil.

(Illustration tirée de *Les enfants ont des droits chez nous aussi*, Unicef, Zurich)



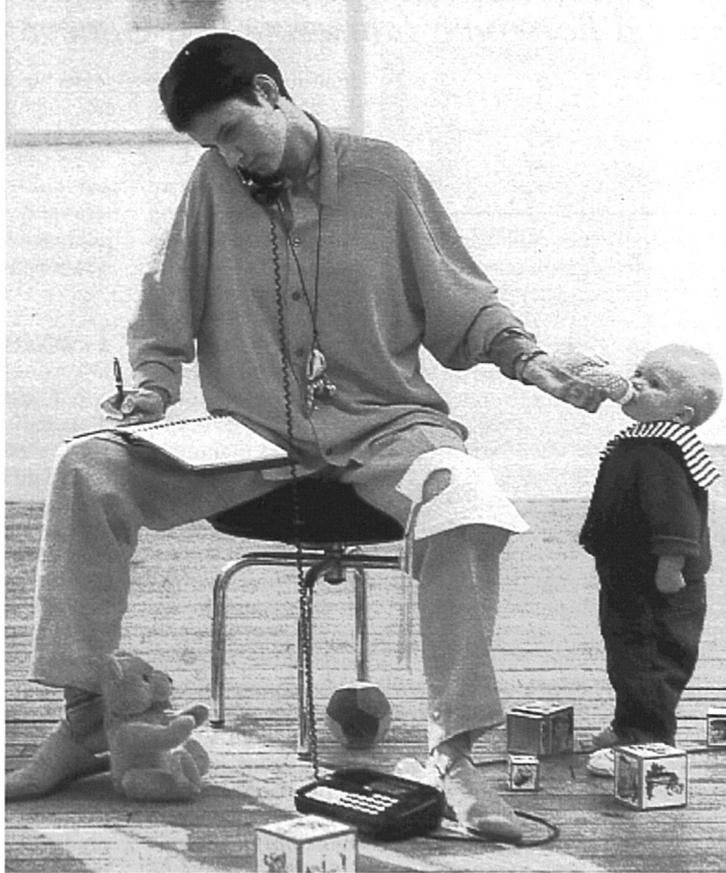
des usagers (A. M. Depoisier) et la troisième une étude générale sur les différents types d'accueil de la petite enfance. Les entreprises privées se lancent aussi dans cette arène puisque petit à petit la notion d'investissement dépasse le cadre strict de l'argent dans le coffre: former des employés, des employées surtout, dans des techniques sophistiquées ou dans des responsabilités importantes et voir quitter ces femmes, non pour un emploi ailleurs mais pour élever des enfants, chagrine les employeurs, surtout si la possibilité de confier son chérubin permettait la poursuite d'une carrière involontairement interrompue. Plusieurs grandes banques en particulier se sont préoccupées de ces problèmes et souhaitent créer des conditions de travail plus favorables pour les femmes et entre autres ouvrir une crèche d'entreprise, motivations qui peuvent favoriser un partenariat entre les pouvoirs publics, les associations bénévoles et les entreprises et faciliter l'ouverture d'institutions.

Car le problème maintenant n'est plus la reconnaissance par la majorité de la nécessité d'un grand nombre d'institutions pour la petite enfance, variées pour offrir un choix pédagogique et financier aux parents, mais dans le financement de ces établissements. Un enfant en garde coûte très cher et les parents ne peuvent pas payer en totalité les charges de ces exploitations.

Genève, avant-garde romande

A Genève, les enquêtes avaient été menées avant celles des cantons voisins et la situation de la petite enfance présente un bilan dont le magistrat se félicite. En cinq ans, le subventionnement de la ville est passé de 8 millions à 25 millions de francs et il y aura en ville 43 institutions à la fin de l'année. La délégation à la petite enfance est reconnue par tous les partenaires comme indispensable au service de cette politique soutenue par quatre piliers. Un règlement de subventionnement a été voté par le Conseil municipal et est appliqué depuis une année. Les tarifs ont été unifiés et les parents paient une contribution identique calculée sur les bases du salaire net, et un pourcentage de 9% à 12%. Une convention collective de travail a été signée en juin 92 et elle a permis une réévaluation des salaires qui se poursuit, l'octroi de sept semaines de vacances, et un em-

ploi du temps de 35 h avec les enfants et 5 h réservées à la formation et aux colloques. Le dernier pilier était la définition de normes minimales obligatoires pour l'encadrement



Offrir aux parents un choix pédagogique et financier.

dans les institutions de tout le canton. Elles ont été décidées et annoncées le 2 octobre, et le projet de la ville de Genève a été adopté. Il rend les conditions moins sévères ce qui doit encourager les pouvoirs publics à continuer à financer ou aider à la création d'institutions pour la petite enfance et oblige tout le monde à se conformer aux mêmes règles. La formation du personnel est unifiée dans un diplôme unique d'éducatrice de la petite enfance. L'avenir à Genève est maintenant dans l'ajustement des institutions aux be-

soins réels de la population et au choix offert qui doivent permettre aux parents de trouver la solution qu'ils préfèrent personnellement pour leurs enfants. Un système de liste d'attente est mis en place, géré par la délégation à la petite enfance pour quantifier la pression et aider les parents. En collaboration avec les services d'urbanisme, une enquête est faite pour avoir une image claire des développements par quartiers de la clientèle entre 0 et 4 ans. Une enquête IPSOS sur les besoins réels de la population genevoise est commencée sur la typologie des institutions (crèche à plein temps, à temps partiel, jardins d'enfants, etc.) et une réflexion régulière sur l'évolution du secteur petite enfance est menée avec les chercheurs en sociologie.

Répondre aux besoins

Le rôle fondamental dans le développement du jeune enfant de la présence des autres enfants, de ce qu'on appelle la socialisation, n'est plus à démontrer puisque la clientèle des institutions de la petite enfance est devenue représentative de tous les milieux sociaux et intellectuels. Répondre aux attentes des parents, aux besoins des enfants, aux possibilités des pouvoirs publics, aux nécessités de l'économie, c'est une gerbe qui se lie toujours plus solidement dans nos cantons.

Le projet de recherche dans le cadre du PNR 29 qui s'intitule «changements des modes de vie et avenir de la sécurité sociale» fournira dès l'automne prochain un recensement raisonné sur l'état des lieux des cantons romands et du Tessin, une analyse évaluative comparée des modes de garde et permettra de faire avancer le débat sur les différentes politiques de la petite enfance en train de se mettre en place dans les cantons romands.

Brigitte Polonovski



soins réels de la population et au choix offert qui doivent permettre aux parents de trouver la solution qu'ils préfèrent personnellement pour leurs enfants. Un système de liste d'attente est mis en place, géré par la délégation

Bibliographie

Nouv'elle: accueil de la petite enfance dans le canton de Fribourg. Département de l'Intérieur, 1700 Fribourg, 1992.

Richard-de Paolis, Pecorini, Meyer, Spack, Berz. *Accueil de la petite enfance, une enquête régionale.* Lausanne, cahiers de l'EESP, N° 12-1992.

Troutot, Trojer, Pecorini. *Crèches, garderies et jardins d'enfants.* Genève, cahiers du service de la recherche sociologique, N° 28-1989.

Androux. *Désolé... complet.* Débats publics et enjeux familiaux autour de l'insuffisance de places d'accueil à la journée pour la petite enfance. Lausanne, EESP-1992.